CERTIFICAT DE GARANTIE CONTRACTUELLE

DURÉE DE LA GARANTIE BERNINA :

* PARTIE MÉCANIQUE : 5 ANS*

* PARTIE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE : 2 ANS

- La SARL "CHEVILLON FRÉDÉRIC" vous offre 2 et 5 ans* de garantie sur votre machine à coudre/surjeteuse BERNINA à compter du jour de sa mise en service contre toute défectuosité provenant d'un vice de matière ou de fabrication d'usine, utilisée dans un cadre domestique normal et dans le respect des instructions d'utilisation et d'entretien contenues dans la notice fournie avec la machine.

- Pour l'application de cette garantie, la machine devra être obligatoirement retournée au sein de notre société accompagnée du présent document.

- L'envoi, l'aller et le retour se feront aux frais et risques de l'acquéreur ainsi que tous déplacements d'un mécanicien à domicile.

- La garantie ne comprend pas les ***révisions et entretiens***, les courroies de moteur ou de transmission mécanique, les ampoules, les pièces cassées ou tordues par l'utilisateur lors d'une mauvaise manipulation ainsi que les pièces d'usure courante (plaque aiguille, bloc crochet et coursière, griffes, pignons, pied de biche, couteaux, boucleurs, aiguilles, etc..), les chutes ou les chocs subis par la machine (carters plastiques ou parties métalliques, valise, rhéostat, …), les pièces abimées par l'utilisation d'aiguilles de mauvaise qualité, de canettes inappropriées, …

- La garantie s'éteint si la machine est traitée ou utilisée de façon inappropriée (usage de type industriel ou semi professionnel, usage domestique intensif, …), en cas de défaut d'entretien (dépoussiérage, graissage, utilisation d'une mauvaise huile, dégât des eaux, ...), si des personnes non autorisées par nos soins ont apporté des changements, provoquées des pannes ou l'ont réparée.
  En cas de mauvais fonctionnement de la machine (problème de points, coupe-fil, ...) consécutif au téléchargement de motifs ou de mise à jour sur des sites autres que celui de la marque BERNINA et/ou l'emploi de logiciels non vendus par la marque et/ou piratés, aux modifications de programmes ou pertes de données, aux virus informatiques, de défaillance des accessoires et périphériques ou composants, câbles d'alimentation non fournis par le fabricant, …

- La garantie s'éteint si la machine a subi des dommages causés par un courant ou un voltage autre que celui stipulé sur la plaque du produit ou des conditions électriques anormales (tels que orages, foudre, …) et/ou cas de force majeure. En cas de pannes ou fluctuation du courant électrique, de circuits électriques, de la climatisation, du contrôle de l'humidité ou d'autres conditions d'environnement, …

DATE D'ACHAT :

MODÈLE :

N° DE SÉRIE :

Siège social : 9 rue Paul Barilliet - 94360 BRY S/MARNE